

MAI - JUIN 1993  
MAY - JUNE

# CROCODILE

Lettre aux Parlements d'Europe - Fondé par Altiero Spinelli • Letter to the Parliaments of Europe - Founded by Altiero Spinelli

**150 Crocodile Friends**  
Les 150 amis du Crocodile

p. 2



**La Constitution et les régions**  
Constitution and Regions

p. 3



**The Copenhagen Priorities**  
Les priorités de Copenhague

p. 5



**Elargissement : pour ou contre ?**  
Enlargement : yes or not ?

p. 9



## Au-delà du pessimisme et de l'inaction

Les problèmes de l'Europe n'ont pas été résolus par le « ja » au Danemark, qui d'ailleurs n'a pas résolu non plus les problèmes du Traité de Maastricht car il doit être encore ratifié au Royaume Uni et en Allemagne. La Communauté doit maintenant prendre des décisions importantes pour la prochaine étape de l'Union européenne. Il n'y a pas seulement les Danois qui pourraient continuer à rendre les choses difficiles.

Des nouvelles initiatives vigoureuses sont nécessaires de la part de la CE, qui vient juste de sortir d'une phase de pessimisme et d'inaction. Ces initiatives doivent aller au-delà des mesures minimalistes du Traité de Maastricht.

Le PE doit prendre maintenant l'initiative et solliciter les parlements nationaux à convoquer une réunion des Assises, le plus tôt possible. Le PE doit arriver bientôt à prendre des décisions sur le projet de constitution contenu dans le rapport Oreja, de manière à présenter une proposition aux Assises. Le PE et les groupes politiques doivent considérer ce projet comme la véritable priorité, afin qu'une constitution puisse être présentée aux peuples lors des élections européennes de l'année prochaine.

Les ennemis sont déjà en train de s'organiser contre cette stratégie. Le Foreign Office britannique a institué une équipe d'experts, qui élabore des propositions minimalistes pour la prochaine Conférence intergouvernementale de 1996, ainsi que des arguments contre des réformes institutionnelles avant cette date. Les anti-fédéralistes ont mis en place un groupe d'universitaires de plusieurs pays, pour élaborer une constitution d'une

## Beyond pessimism and inaction

*The problems of Europe have not been solved by the « ja » vote in Denmark. Nor has it solved all the problems with the Maastricht Treaty, for it still has to be ratified in the UK and in Germany. The Community now has important decisions to make about the next stage of European Union. Here it is not only the Danes who might continue to make things difficult.*

*Strong new initiatives are needed from the Community which leaves behind the phase of pessimism and inaction it has just gone through. These initiatives need to go beyond the minimalist provisions of the Maastricht Treaty.*

*The European Parliament must now take the initiative and urge the national parliaments to convene a meeting of the assizes at the earliest possible date. The Parliament must also bring its deliberations on the draft constitution contained in the Oreja report to an early conclusion so that it can present a proposal to the assizes. Parliament and its Political groups must take this their most urgent priority so that a constitution can be presented to the people in the European elections next year.*

*Forces are already gathering against this strategy. The British Foreign Office has a team of experts working out minimalist proposals for the next Intergovernmental Conference in 1996, as well as arguments against making any institutional reforms before that date. Anti-federalists have organised a group of academics for*



« association minimaliste de libre échange entre états souverains ».

Plus que jamais la situation exige d'accélérer le pas, si on veut maintenir le momentum de l'Union européenne.

La présidence belge devrait commencer à appliquer les mesures du Traité de Maastricht, notamment dans le domaine de la PESC où une action plus vigoureuse est nécessaire. Encore plus, plusieurs Etats seront probablement intéressés à avancer sur la voie de l'Union monétaire. La présidence belge devrait assurer au moins que la préparation de la prochaine étape de l'Union monétaire soit achevée en temps utile, notamment concernant la création de l'Institut monétaire européen. S'il y a un intérêt à avancer plus vite vers la monnaie unique et la Banque Centrale, la Belgique partagera certainement cet intérêt et elle pourrait utiliser sa présidence pour prendre une telle initiative. La présidence belge devra mettre à l'ordre du jour communautaire la question de changements institutionnels ultérieurs avant 1996. Il est essentiel de rappeler à la Communauté que l'élargissement ne peut pas fonctionner sans des réformes préalables. L'intervention de la présidence en faveur de la stratégie constitutionnelle et l'organisation des Assises pourraient être décisives. Dans la situation actuelle, il ne serait pas mauvais d'avoir une présidence plus dynamique et plus politique. N'oublions pas, après tout, comme les britanniques ont abusé de leur présidence, notamment sur le problème danois et la question de la subsidiarité pour faire avancer leurs propres objectifs.

Nous demandons au gouvernement belge de rester fidèle à la tradition d'une politique fédéraliste européenne propre de son pays.

*several countries to work out a constitution for a « minimalist free trade association of sovereign states ».*

*More than ever, the situation calls for the pace to be quickened if the momentum of European Union is to be maintained.*

*The Belgian Presidency should begin to implement the provisions of the Maastricht Treaty. Particularly in the field of foreign and security policy, stronger action is needed. Perhaps most importantly, many states will be interested in moving ahead with Monetary Union. At the very least, the new Belgian Presidency should make sure that preparations for the next stage of Monetary Union are completed on time, in particular concerning the creation of the European Monetary Institute. If there is interest in moving faster towards a single currency and central bank, Belgium is likely to share that interest and ideally, it could use its Presidency to take such initiative. The Belgian Presidency must put the question of further institutional changes before 1996 on the Community agenda. It is essential that the Community is reminded that enlargement cannot work without prior reforms. The intervention of the Presidency in favour of a constitutional strategy and the calling of the assizes could be decisive. In the situation we are in today there is nothing wrong with a Presidency that is more activist and more political. Do not forget after all how the British abused their Presidency, particularly on the Danish problem and the question of subsidiarity, to advance their own objectives.*

*We can call on the Belgian government to remain true to its country's tradition of a federalist European policy.*

## Les cent-cinquante amis du Crocodile

La Lettre Crocodile est rédigée, traduite, imprimée et diffusée grâce au soutien de cent-cinquante amis, qui ont voulu ainsi témoigner leur intérêt vers l'Union européenne et leur appréciation de notre travail. Si vous partagez nos idéaux et si vous estimez que la Lettre Crocodile mérite votre soutien, nous vous prions d'ajouter votre nom à ceux de nos amis suivants :

Parlement Européen, Commission de la CE, Camera dei Deputati - Italia, Senato della Repubblica - Italia, Chambre des représentants - Belgique, Assemblée nationale - France, Assembleia da Republica - Portugal, Senado - Espagne, Intergroupe fédéraliste - PE, Intergroupe fédéraliste - Italie, Intergroupe fédéraliste - Emilia Romagna, Intergroupe fédéraliste - Sicile, Parlement de Catalunya, Assemblée régionale - Sicile, Bureau de Liaison Bruxelles-Europe, Groupe ELDR - PE, Groupe GUE - PE, Délégation PDS - Ministère de l'Education nationale - Italie, Giunta Regionale - Sardegn, Istituto Affari Internazionali, Istituto Universitario Europeo, Giunta Regionale Toscana, Istituto Commercio Estero, Ministero Affari Esteri, Mondimpresa, Italtelna, Servizio Europa-Umbria, GFE, Giunta Regionale Puglia, Istituto Farmacologico Serono, Ministero Agricoltura e Foreste, Monte Paschi Siena, Amministrazione Provinciale Bolzano, Amministrazione Provinciale Forlì, ASPEN, CIDA, Consiglio Regionale Lombardia, ENEL, Alenia, Amministrazione Provinciale Pisa, CIFE, Comune di Pistoia, Consiglio Regionale Friuli, Consiglio Regionale Umbria, Amministrazione Provinciale Firenze, Banco di Sicilia, Comune di Perugia, Confederazione Generale Agricoltura, Consiglio Regionale Lazio, Consiglio Regionale Liguria, Consiglio Regionale Val d'Aosta, Fincantieri, Università di Siena, Biblioteca Provinciale Matera, Università di Catania, Istituto storico della Resistenza, Università di Sassari, Assemblea Regionale Siciliana, Consiglio Regionale Marche, Pierre Pflimlin, Charles-Ferdinand Nothomb, Giovanni Spadolini, Richard Balfe, Virginio Bettini, Bruno Boissière, Jean-Marie Dehousse, Giulio Fantuzzi, Concèpcio Ferrer, Jas Gawronski, Klaus Hänsch, Fernand Herman, Michel Papayannakis, Ioannis Pasmazoglou, Michel Hervé, Karl von Wogau, Florus Wijsenbeek, Collège d'Europe - Bruges, Library International Institut - Washington, Istituto Affari Internazionali - Rome, Comité Altiero Spinelli pour l'Union européenne, Syndicats Suédois, Faculté de Droit - Rennes, Federal Trust - Londres, Richard Corbett, Anna Colombo, Valerio Baldan, Giustina Canu, François Bourguignon, Vittorio Cidone, Fabio Colasanti, Ottavio Lavaggi, Etienne Delhoneux, José-Javier Fernandez, Yves Franchet, Carlo Maria Frediani, Roberto Santaniello, Gerard Gelée, Albert Gordiani, Anne Gueben, Pierre Jonckheer, Richard Doherty, Monica Frassoni, Dominique Geeroms, André Gilbert, Saskia Best, Paola Finocchiaro, Erika Grey, Janerik Larsson, Giuseppe Massangioli, Andrew Duff, Francesco Parlagreco, Francesco Perroni, Andrea Pierucci, Jacques-René Rabier, Alan Reid, Michel van Ackere, Gianni Merlini, Ronald Bailey, Patrice van Ackere, Giancarlo Vilella, Carlo Luycckx, Angelo Oliva, Uwe Staffler, Arnaldo Mellone, Dietmar Nickel, Beatrice Rangoni Machiavelli, Peugeot-Citroën, PTT - NL, European Elevator Association, Sofitech, Forum Européen Jeunesse, SAF, Eurostep, Schioldann Nielsen, IRI, STET, Ferrero International, Marco Giannantonio, Francesco Vicario, Enzo Arrabito, Serab Té, Bruno Marasà, Pietro Adonnino, Piero Sacchetti, Andrea Amato, Franca Gusmaroli, Francesco Leoni, Mario di Bartolomei, Antonio Pietromarchi, Gerardo Mombelli, Luigi Tumiatì, Amos Vezzani, Gerolamo Pellicano, Ivo Butini, Luca Lispi, Renata Negri, Emanuele Itta, Francesco Tagliamonte, Beatrice Rangoni Machiavelli, Giovanni Gabetti, Gianni Merlini.





## La Constitution de l'Union et les régions

L'Union ne peut ignorer le rôle particulier des régions dans la constitution européenne. Les régions expriment encore plus profondément que les Etats membres les diversités culturelles de l'Europe et une structure constitutionnelle souvent très enracinée dans le système politique de certains Etats membres.

A l'heure actuelle, la participation des régions au processus constitutionnel des Etats membres, c'est-à-dire à la préparation et ratification des traités communautaires, est très différente dans chaque Etat.

En Allemagne et en Belgique, la constitution nationale permet une certaine participation des régions au processus de ratification. En Allemagne, par exemple, le débat au Bundesrat a été très difficile parce que les Länder souhaitent des garanties quant aux conséquences institutionnelles de l'Union européenne. Dans d'autres Etats, le rôle des régions dans ce domaine est beaucoup plus limité.

La définition d'une règle commune dans ce domaine est pratiquement impossible, notamment en raison du fait que l'expression des Etats membres n'est pas une procédure communautaire, mais - à un plus haut degré - une expression de volonté individuelle de chaque Etat. En fait, ce qui est en jeu pour chaque Etat membre, c'est sa propre structure constitutionnelle. Il n'est pas nécessaire de faire recours au principe de subsidiarité pour considérer la matière très délicate et bien réservée à chaque système constitutionnel. Cela n'empêche cependant pas de réfléchir sur l'importance que pourrait avoir une participation accrue des entités régionales, là où elles existent, en raison du fait que très souvent les matières, qui font l'objet des actions communautaires, sont réservées, dans le système interne, à la compétence régionale.

Ces réflexions sont fondées sur l'idée que le PE souhaite faire une Constitution pour une Union d'Etats et de citoyens, dans laquelle les régions seraient considérées comme partie essentielle du système politique, culturel et constitutionnel de chaque Etat membre et non pas comme membres « primaires » de l'Union.

## The Constitution of the Union and the Regions

3

*The Union cannot afford to ignore the part to be played by the regions in building a united Europe. The regions are even more fundamental than Member States in expressing Europe's cultural diversity; they also give expression to a constitutional structure that is deeply rooted in the political system in some Member States.*

*At present the extent of participation by the regional bodies in the constitutional process of the Member States - i.e. preparing and ratifying Community Treaties - varies widely in each country.*

*In Germany and Belgium, the national constitutions allow some participation by the regions in the process of ratifying these agreements. In Germany for example the debate in the Bundesrat has been very difficult because the Länder are seeking guarantees as to the constitutional impact of European Union. In other Member States the part played by the regions in this connection is much more limited.*

*Laying down any common rules in this area is practically impossible, essentially because giving expression to characteristics peculiar to a particular Member State cannot by definition be a Community process but requires something much more fundamental - the equivalent for each Member State of an expression of its individual will. What is at stake for each Member State is nothing less than its own constitutional structure. Even without the principle of subsidiarity it would be self-evident that this is a highly sensitive area uniquely peculiar to each constitutional system. Despite this, there is still every reason to consider the probable impact of stepping up participation by regional bodies, where these exist, given that many of the items that are the subject of Community activities are very often treated internally by Member States as falling within regional terms of reference.*

*These considerations are of course based on the assumption that Parliament is seeking to draw up a Constitution for a Union of Member States and citizens, in which the regions would by definition be considered as essential components of the political, cultural and constitutional system of each Member State, not as 'primary' members of the Union.*

**Marcelino Oreja, MEP**

« Nous sommes bien conscients du fait qu'en vous écrivant en français et en anglais, qui ne sont ni l'une ni l'autre notre langue maternelle, nous risquons de commettre des fautes linguistiques plus au moins graves, et nous imposons, d'autre part, un effort supplémentaire à nous-mêmes qui écrivons et à quelques-uns d'entre vous qui nous lisez. Mais c'est là le destin de toute langue qui devient « koiné diálektos », « lingua franca ». Il en a été ainsi, par exemple, du latin et du grec, lorsqu'ils sont devenus les deux langues de communication courantes dans l'Empire romain. Veuillez donc, chers lecteurs, accepter de bonne grâce la médiocrité de notre langue. De notre côté, nous nous efforcerons de dire des choses qui méritent d'être lues. »

« We are aware that by writing to you in French or English, neither of which is our mother tongue, on the one hand we run the risk of making some serious grammatical mistakes, while on the other hand we are putting an additional strain on ourselves as authors, as well as on some of our readers. But that is the fate of any language which becomes a « koiné diálektos », a « lingua franca ». It happened, for example, in the case of Latin and Greek, when they became the two languages for everyday communication in the Roman Empire. Thus we ask our readers to make allowances for our mediocre prose. For our part, we promise to write things deserving to be read. »

(Altiero Spinello, « Crocodile », octobre 1980)



## Le point : composition du Comité des Régions

**Belgique: 12** Tous les sièges seront attribués aux représentants des trois régions.

**Danemark: 9** La nomination des membres élus a déjà eu lieu. Les sièges ont été répartis entre les représentants des comtés (4), les représentants des collectivités locales (4) et le représentant de la Ville de Copenhague.

**Allemagne: 24** Le Bundestag et le Bundesrat ont voté la loi qui confère aux Länder le droit de décider de la composition du Comité. La loi établit que parmi les 24 membres doivent siéger 21 membres des Länder et 3 représentants des communes.

**Grèce: 12** Le gouvernement a nommé les 12 membres du Comité. Aux côtés de 8 Maires sont appelés à siéger 4 fonctionnaires de l'Etat.

**Espagne: 21** Les 17 communautés autonomes font campagne afin d'obtenir 17 sièges. Le Président du Gouvernement, Felipe Gonzalez, a déclaré que la délégation espagnole « doit être composée de représentants des collectivités locales et régionales, en une proportion équilibrée ».

**France: 24** Le gouvernement a proposé une représentation équilibrée entre le régions, les départements et les communes; en offrant d'attribuer 8 sièges à chacun des trois niveaux.

**Irlande: 9** Les Associations des collectivités et des Conseils de Comtés demandent une répartition équitable des sièges, ainsi que le droit de nomination. Le Gouvernement n'a donné aucune indication.

**Italie: 24** Le CCRE demande une répartition équitable des sièges entre communes, provinces et régions ainsi que le droit de nomination. Les représentants des régions s'y opposent et ont déclaré vouloir occuper la majorité des sièges. Le gouvernement ne s'est pas encore prononcé.

**Luxembourg: 6** Il n'existe pas de niveau régional, ni de comtés. Seront nommés uniquement des représentants élus de collectivités locales parmi lesquels un membre titulaire de la ville de Luxembourg.

**Pays-Bas: 12** Le Conseil des Ministres a déjà nommé les 12 membres. La délégation néerlandaise sera ainsi composée de 6 représentants des villes et 6 représentants des provinces.

**Portugal: 12** Les deux gouvernements régionaux de Madeire et des Açores seront probablement représentés. Il n'existe de niveau régional sur le continent.

**Royaume-Uni: 24** La Chambre des Communes a approuvé un amendement du Labour prévoyant que les 24 membres britanniques seront tous issus d'instances locales élues, et non désignés par le gouvernement. D'autre part, un accord a été conclu entre les Associations des pouvoirs locaux établissant la répartition des sièges suivante: 6 pour les Comtés, 6 pour les Agglomérations Urbaines, 4 pour les Districts, 3 pour l'Ecosse, 2 pour le Pays de Galles, 2 pour Londres, 1 pour l'Irlande du Nord.

Source: Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE)

## Committee of the Regions : Status

**Belgium: 12** All the seats will be attributed to representatives of the three regions.

**Denmark: 9** The nomination of elected members has already taken place. The seats have been allocated as follows: 4 representatives from the counties, 4 representatives from the local authorities, 1 representative from the City of Copenhagen.

**Germany: 24** The Bundestag and the Bundesrat voted a law which in its Art. 14 confers on the Länder the right to decide the composition of the Committee. The law establishes that among the 24 members there will be 21 representatives of the Länder and 3 of the municipalities.

**Greece: 12** The government has just designated the 12 members to the Committee. Alongside 8 mayors, there are 4 official from the State civil service.

**Spain: 21** The 17 autonomous communities are campaigning to obtain 17 seats. The President of the government, Felipe Gonzalez, has declared that the Spanish delegation « should be composed of representatives from local and regional authorities, in a balanced proportion ».

**France: 24** The government has proposed a balanced representation of the regions, « départements » and municipalities, by offering to allocate 8 seats to each of the three levels.

**Ireland: 9** The Association of Local Authorities and the Association of County Councils are requesting a fair distribution of the seats, as well as the right to make nominations. The government has not commented on this issue.

**Italy: 24** The Italian section of the CEMR is requesting a fair distribution of seats among the municipalities, provinces and regions as well as the right to nominate them. The representatives of the regions oppose this and have stated that they wish to obtain the majority of the seats. The government has not yet made any official statement.

**Luxembourg: 6** Neither regional nor county levels exist. Only elected representatives from local authorities will be nominated, among which will be one full member and one alternate from the City of Luxembourg.

**Netherlands: 19** The Council of Ministers has already named the 12 members. The Dutch delegation to the Committee will thus be composed of 6 representatives from the cities and 6 from the provinces.

**Portugal: 12** The 2 regional governments of Madeira and the Azores will probably be directly represented. There are no regional level authorities and no counties on the mainland.

**United Kingdom: 24** The House of Commons has approved an amendment by the Labour Party stipulating that the 24 British Members be chosen among local elected representatives and not be appointed by the Government. Moreover, the Associations of local authorities signed an agreement establishing the following distribution of seats : 6 for the Counties, 6 for the Metropolitan areas, 4 for the Districts, 3 for Scotland, 2 for Wales, 2 for London, 1 for Northern Ireland.



## Les priorités de Copenhague

Le Conseil européen de Copenhague, réuni le 21 et 22 juin, sera appelé à conclure le semestre de présidence danoise du Conseil, marqué par le résultat positif du deuxième référendum sur le Traité de Maastricht. Au menu du Sommet, le plan pour la croissance économique et la lutte contre le chômage, la perspective de la « grande Europe », l'application du Traité de Maastricht et notamment le principe de subsidiarité. En rappelant que nous avons proposé (« Crocodile, mars-avril 1993 ») la constitution d'un comité de sages - Comité Delors II - chargé d'élaborer les mesures nécessaires pour renforcer les aspects économiques de l'UEM, nous examinons ci-dessous les problèmes de la subsidiarité et de l'UEM. Un débat sur les perspectives de l'élargissement est aussi ouvert avec les interventions de Mme Jepsen et M. Titley, MPEs, ainsi que M. Peeter Luksep et Mme Lella Lehtinen.

### *The Copenhagen Priorities*

*The Copenhagen European Council meeting on 21 and 22 June, will end the six months Danish presidency of the Council, marked by the positive result of the second referendum on the Treaty of Maastricht. On the Summit agenda, the plan for the economic growth and the fight against unemployment, the perspective of a « large Europe », the implementation of the Maastricht Treaty and in particular the principle of subsidiarity. Reminding you that we suggested (« Crocodile, March-April 1993 ») the setting up of a committee of « Wise Men » - Delors II Committee - whose task is to elaborate the necessary measures to reinforce the economic aspects of the EMU, we shall examine hereunder the problems of subsidiarity and of the EMU. A debate on the enlargement perspectives is also open with the interventions of Mrs. Jepsen and Mr. Titley, MEPs, as well as Mr. Peeter Luksep and Mrs. Lella Lehtinen.*

## Croissance économique et budget communautaire

Faisant suite au résultat positif du référendum danois, un nouveau débat a été relancé sur l'avenir de l'UEM. Certains points importants de ce débat devraient être mis en lumière. En premier lieu, pendant la réunion informelle des ministres des finances des Douze - qui a eu lieu à Kolding, le 22 mai 1993 - on a confirmé le principe que les critères à atteindre pour entrer dans l'Union monétaire et le calendrier prévu par le traité de Maastricht ne peuvent pas être changés, même si l'Allemagne avait demandé une révision du calendrier et l'Italie une révision des critères. Cette décision est très importante, puisque il s'agit du seul moyen pour soutenir les Etats membres qui sont amenés à prendre maintenant des décisions politiques difficiles pour restaurer des conditions économiques internes saines. En deuxième lieu, la Commission a adopté une stratégie pour la création d'emplois, qui a été discuté par le Conseil des ministres du travail, le 1er juin à Luxembourg, dans le but d'envoyer des recommandations au Conseil européen des 21 et 22 juin.

L'idée centrale est de trouver des voies pour stimuler un projet plus « labour-intensive » de croissance économique. Une relance dans la croissance ne sera pas suffisante en elle-même pour résoudre la question du chômage, actuellement à 17.4 millions de chômeurs ou 10.3 % de la population active, dont plus que la moitié est structurelle plutôt que cyclique. Donc, un retour à la croissance élevée économique et productive des années '80 laisserait encore la Communauté avec un niveau de chômage de 5%. Cette nouvelle stratégie devra être développée avec la collaboration des gouvernements nationaux, qui devraient décider pour eux-mêmes quelles mesures devront prendre.

La coordination des décisions de politique économique entre les Etats membres est certainement une bonne chose. Mais nous ne pouvons pas oublier que, conformément aux règles de l'article 130b du traité de Maastricht, celle-ci reste la seule voie pour conduire une politique économique au niveau européen, depuis que la Commission n'a pas le pouvoir d'agir avec indépendance dans ce domaine. Le développement d'une politique budgétaire effective de la CE doit être poursuivi sans retard. En 1977, le rapport McDougall avait déjà clarifié qu'une augmentation du budget de la CE de 2-2.5%, minimum, du PIB communautaire était inévitable pour soutenir une transition sans obstacles vers une Union économique et monétaire. Une profonde

## Economic growth and EC budget

Following the positive outcome of the Danish referendum a fresh debate has been revamping on the future of the Economic and Monetary Union. Some important points of this debate should be remarked. First, during the informal meeting of the Finances Ministers held in Kolding on 22 May 1993, the principle has been reasserted that the criteria to be met for joining the Monetary Union and the time-schedule provided in the Maastricht Treaty cannot be changed, even if Germany asked to revise the time-schedule and Italy to revise the criteria. This is a very important decision, since this is the only way to support the Member States that are now carrying on very difficult policy decisions to restore healthy domestic economic conditions. Second, the Commission has just devised a job-creation strategy, that was discussed by Labour and Social affairs Ministers on 1 June in Luxembourg, with the intention of sending recommendations to the European Council on 21-22 June.

The central idea is to find ways of stimulating a more labour-intensive pattern of economic growth. A recovery in growth will not in itself be sufficient to deal with EC unemployment now at 17.4m or 10.3 per cent, more than half of which is structural rather than cyclical. Hence, a return to the high economic and productivity growth of the late 1980s would still leave the Community well short of a target such as 5 per cent unemployment. This new strategy has to be developed in collaboration with national governments, which would need to decide for themselves what measures to take.

The coordination of economic policy decisions between the Member States is certainly a good thing. But the point cannot be neglected that, according to the provisions of Article 130b of the Maastricht Treaty, this remains the only way to carry out an economic policy at the EC level, since the Commission has no power to act independently in this field. The development of an effective EC budgetary policy has to be pursued with no delay. In 1977 the McDougall Report has already made clear that an increase in the size of the Community budget up to at least 2-2.5 per cent of the EC GDP was unavoidable to support a smooth transition towards an Economic and Monetary



réforme du budget, y inclus une augmentation de sa grandeur, devrait être envisagée dès maintenant dans la perspective de la nouvelle révision du traité de Maastricht, qui ne pourra attendre 1996 pour la simple raison suivante: cette réforme profonde est nécessaire en tout cas pour fonder les nouvelles politiques que la CE doit développer conformément au traité de Maastricht et pour prévoir les ressources nouvelles nécessaires afin de soutenir la transition vers un système de marché dans l'Europe centrale et orientale et de promouvoir la croissance dans le Sud du Monde.

## Les risques de l'UEM

L'UEM, on le sait, changera les données fondamentales de la politique économique des Douze. Le système de taux de change fixes supprime notamment un instrument économique considéré jusqu'à maintenant comme essentiel par les Etats nationaux qui ont utilisé le « jeu » des changes pour faire face à des chocs économiques qui pouvaient compromettre leur compétitivité, leurs échanges et l'équilibre de la balance interne. Bien que moins utilisé au cours des dernières années, en raison de la tenue (jusqu'à septembre 1992) du SME, le taux de change semble être - faute d'instruments alternatifs - un instrument nécessaire pour éliminer des situations perverses.

La création de l'UEM change radicalement le paysage, puisque la politique économique nationale devra s'appuyer sur des mécanismes plus ou moins automatiques. L'ajustement requis par des chocs économiques devra se faire désormais par le changement des prix nominaux (prix et salaires) et par la mobilité du travail.

Le risque de cette nouvelle situation vient de l'imperfection des mécanismes auxquels est confiée la tâche de supporter le poids du rééquilibrage. A cause du manque d'élasticité des prix et des salaires, des situations pourraient se créer où le chômage et la récession se prolongeraient sans qu'aucun instrument ne puisse être utilisé pour établir à nouveau l'équilibre. Le problème pourrait devenir bientôt de nature politique, car la permanence au sein de l'UEM serait perçue dans certains pays comme un coût supérieur au bénéfices de la participation à l'UEM même. Le risque pourrait se produire de voir des pays sortir de l'UEM, en plus de l'instabilité du système. Le poids de l'ajustement s'appuie par surcroît sur les travailleurs, d'où vient une contradiction entre la stratégie de la Commission qui implique les travailleurs dans l'organisation du travail et la pression accrue sur les salaires, résultant de leur plus grande flexibilité.

La mobilité du travail ne représente non plus une solution réaliste. Il est difficilement imaginable en effet que - même avec la libre circulation des personnes - les travailleurs communautaires puissent se déplacer avec facilité au sein de la CE, pour répondre à la montée du chômage dans leur pays. Des obstacles culturels, linguistiques et sociaux s'opposent encore, d'une manière plus ou moins visible, à ces déplacements.

Un risque de nouvelles disparités, encore plus difficiles à éliminer, pourrait naître avec la réalisation de l'UEM. Ce risque vient du fait qu'on a arrêté l'Union économique un pas trop tôt par rapport à l'Union monétaire. Ce décalage et le manque de courage dans la création d'une véritable « politique économique communautaire » pourraient se révéler à la fin comme les faiblesses fondamentales de toute la construction de l'UEM.

*Union. An in-depth reform of the budget, including an increase in its size, should be envisaged by now in the perspective of a new revision of the Maastricht Treaty, that also for this simple reason cannot wait up to 1996. This in-depth reform is needed in any case also to fund the new policies that the EC must develop according to the Maastricht Treaty and to provide the fresh resources necessary to support the transition to a market economy in Central and Eastern Europe and to promote growth in the Southern World.*

## The risks of EMU

*Economic and Monetary Union will change the basic criteria of economic policy of the Twelve. Transition to fixed exchange rate in particular will eliminate an economic instrument, that up to now has been considered vital by the Member States, which took advantage of the play of the exchange rates in order to face economic downturns which could have compromised their competitiveness, their trade and their stability. Even if not too much used in the past years, because of the stability of the EMS (until September 1992), the exchange rate seems to be - having no other alternatives instruments - a necessary instrument in order to eliminate some perverse situations.*

*The creation of the EMU changes completely the landscape, because national economic policy will have to rely on more automatic mechanisms. The adjustment to specific economic downturns will be linked to the modification of the nominal prices (prices and salaries) and the labour mobility.*

*The risk of this new situation derives from the imperfection of the mechanisms that have to support this adjustment. Because of lack of price and salary flexibility, situations might arise where recession and unemployment would go on without being able to use any instrument to establish a new balance. The problem could become soon one of political nature, as remaining in the EMU could be perceived in some countries as a higher cost than the benefits of participation in the EMU. There could be a risk of some countries leaving the system, in addition of the instability of the system itself. The weight of the adjustment relies mainly on the workers, and this in contradiction with the Commission's aims to involve the workers in the organisation of work and stronger pressure on wages, resulting from the need for greater flexibility. Labour mobility does not represent a realistic solution. It is quite difficult to imagine that - even with the free movement of persons - EC workers can move easily within the Community to face rising unemployment in their own country. Cultural, linguistic and social obstacles make this movement very difficult.*

*A risk of new disparities, more difficult to remove, could appear with the realisation of the EMU. It comes from the fact that Economic Union has been stopped a step behind the Monetary Union. This difference and the lack of courage in creating a real « community economic policy » could result in the fundamental weaknesses of the EMU construction.*





## L'application du principe de subsidiarité

Après une tempête de discussion, le principe de subsidiarité est entré dans le traité de Maastricht. Même s'il s'agit d'un principe de bon sens, maintenant il est inséré dans un document juridique et il soulève beaucoup plus des difficultés d'application. Sur la base d'un dialogue interinstitutionnel en cours, le Conseil européen de Copenhague demandera probablement d'avancer dans ce domaine.

La question principale tourne autour du débat sur l'institution qui devrait juger sur la nécessité d'une action de la Communauté. D'un point de vue théorique, la Cour de Justice aurait la « capacité » de donner son opinion. En effet, la Cour de Justice a bien établi des cas juridiques sur le principe de proportionnalité - un principe proche de la subsidiarité - qui a posé des limites à l'intensité de l'action communautaire. Ce principe concerne le degré de l'action communautaire et non le principe qui établit si l'action devrait être entamée en première instance. Il s'agit d'une question politique plutôt qu'une question juridique. Il pourrait même y avoir un danger si la Cour devait être engagée sans nécessité dans des matières politiques et obligée à juger des cas contre le principe de subsidiarité. Les autorités exécutive et législative devraient être chargées de juger s'il est nécessaire que la Communauté engage une action.

La Commission a affirmé clairement qu'elle va annexer un exposé de motifs à chaque proposition pour justifier l'action de la Communauté vis-à-vis du principe de subsidiarité. En faisant ainsi, la Commission devrait répondre à sept questions concernant les objectifs de l'action, son efficacité, etc. Sur la base d'un projet d'accord interinstitutionnel, le Conseil et le Parlement devraient aussi justifier leurs amendements aux propositions de la Commission, dans le contexte du ou conformément au principe de subsidiarité. Il est possible que la Commission retire sa proposition si elle estime que les amendements du Conseil ou du Parlement sont en contradiction avec le principe de subsidiarité. Dans le cas de difficultés opérationnelles, la possibilité de convoquer une conférence interinstitutionnelle devrait être examinée.

Est-ce que ce schéma pourra fonctionner ? A cause de la vague distinction entre compétences exclusives et concurrentes dans le système juridique communautaire, on ne peut pas exclure la possibilité que le Conseil - avec l'appui de plusieurs Etats membres - puisse effectivement retarder une décision ou saper le contenu d'une proposition, en abusant du principe de subsidiarité. Une Conférence interinstitutionnelle ne pourra pas garantir un consensus éventuel entre ceux qui sont en conflit. La Commission pourrait préférer de retirer une proposition plutôt que perdre son visage. D'ici un danger de paralysie du système de décision et d'un changement de l'équilibre institutionnel en faveur du Conseil.

Ces considérations sont importantes dans la situation politique actuelle. Depuis le rejet danois du Traité, la Commission a été placée sous une critique croissante de la part d'une multitude de différents groupes, qui avaient comme but de miner le droit d'initiative de la Commission. Le Conseil a aussi attaqué la Commission et il a essayé de diminuer sa position en suggérant que

## Implementation of the Principle of Subsidiarity

After a storm of discussion, the principle of subsidiarity entered the Maastricht Treaty. Even though this principle is based on common sense, now it has actually been enshrined in a legal document, it raises a much more difficult problem of implementation. Based on an ongoing inter-institutional dialogue, the Copenhagen Council will probably refer to progress in this sphere.

The important issues centre around the debate on whom should judge the necessity of a Community action. Theoretically, the European Court of Justice would be entitled to give a ruling. In fact, the Court has well established case law on the principle of proportionality - a brother principle of subsidiarity - which has put limits on the intensity of Community actions. Yet, this concerns the degree of Community action, not the principle of determining whether the action should be permitted in the first instance. This is a political question rather than a judicial one. There could even be a danger that the Court might unnecessarily become involved in political matters if it is obliged to judge cases against the principle of subsidiarity. Executive and legislative bodies would therefore be in charge of judging whether it is necessary for the Community to take action.

The Commission has made clear that it would attach an explanatory memorandum or recital with every proposal to justify Community action with regard to subsidiarity. In doing so, the Commission would have to answer seven questions concerning the objectives of the intended action, its efficiency or scale merits, etc. (SEC 93/459). According to a draft inter-institutional agreement (Council's Non-Paper, SN 2971/93), the Council and Parliament would also be asked to justify any amendments to Commission proposals, within the context of, or according to, the principle of subsidiarity. It is possible that the Commission would have the right to withdraw its proposal if it feels the amendments by the Council or Parliament are inconsistent with the subsidiarity principle. In case of operational difficulties, the possibility of convening an inter-institutional conference would be examined.

However, will this scheme function? In view of the vague distinction between exclusive and concurrent competencies in the Community's legal system, we cannot deny the possibility that the Council with backing of several Member States, could effectively delay a decision or undermine the content of a proposal, by abusing the subsidiarity principle. An inter-institutional conference does not guarantee an eventual consensus amongst those in conflict. The Commission may prefer to withdraw a proposal instead of losing face. Hence a danger of paralysing the decision-making system and a change of institutional balance slightly in favour of the Council.

These concerns are relevant to the present political climate. Since the Danish rejection of the Treaty, the Commission has come under increasing criticism from a multitude of different groups seeking to undermine



toutes les initiatives de la Commission devraient être soumises à un « test » de subsidiarité. Ceci aurait donné au Conseil le droit de rejeter les propositions de la Commission seulement sur la base du fait qu'elles étaient contraires au principe de subsidiarité. La Commission a ensuite répliqué à leur action, en insistant sur le fait que toutes les propositions doivent être examinées en même temps dans leur contenu et dans leur conformité au principe de subsidiarité. En plus, la position de la clause de subsidiarité dans le traité (pas seulement dans le préambule, mais aussi dans l'article 3B) implique que la Cour de Justice n'a pas été privée de sa fonction en tant que dernier gardien du traité et donc du principe de subsidiarité. Dans le cas d'une violation claire et évidente aux yeux de la Cour et naturellement après l'échec d'un accord inter-institutionnel, personne peut nier que la Cour soit en mesure de donner un dernier mot. En bref, il n'est pas sans obstacles la possibilité d'abuser du principe de subsidiarité.

Au delà de cette dimension interinstitutionnelle, il y a une autre dimension et une tâche à long terme pour la Communauté dans l'application du principe de subsidiarité: c.à.d. le rôle des régions et des autorités locales. Il y a une contradiction dans l'attitude d'un Etat membre qui affirme la subsidiarité vis-à-vis de la Communauté et qui la nie en même temps aux entités plus basses de son territoire. Les régions et les autorités locales devraient avoir la capacité de poursuivre leurs buts sans des interférences non-nécessaires des entités plus hautes. Les Etats membres doivent montrer vis-à-vis des régions et des autorités locales la même sincérité en laissant tomber leur surcharges comme ils le demandent à la Communauté. Un premier pas pourrait être accompli en augmentant la compétence du Comité des régions.

L'introduction du principe de subsidiarité dans le traité a été donc accompagnée par un certain nombre de problèmes complexes d'application. La discussion sur comment appliquer ce principe au système politique et juridique de la Communauté est à peine commencée. Même si le principe a créé initialement une certaine confusion, il doit être vu comme un pas nécessaire vers la bonne direction, à partir du moment où il ne décharge pas seulement l'organisation plus haute de compétences non nécessaires mais l'encourage aussi à lancer des actions quand il est nécessaire. Nous devons encore prêter attention à la façon dans laquelle la Communauté traduira cette bonne intention vers une bonne pratique. Regardons, pour le moment, les résultats des accords interinstitutionnels et du Conseil européen de Copenhague en juin, aussi bien que le rapport annuel que la Commission publiera à la fin de cette année.

*the Commission's right of initiative. The Council also attacked the Commission and sought to undermine its position by suggesting that all Commission initiatives should be subject to a « subsidiarity test ». This would have allowed the Council to reject Commission proposals solely on the grounds that they were contrary to the principle of subsidiarity. The Commission has successfully defended their action by insisting that all proposals must be examined on both their content and their conformity to subsidiarity. Moreover, the position of the subsidiarity clause in the Treaty (not only in the Preamble but also in 3b) implies that the Court of Justice has not been deprived of its function as the ultimate guardian of the Treaty and therefore the subsidiarity principle. In case of a clear and evident violation in the Court's eyes and after an obvious failure of inter-institutional arrangements, nobody can deny that the Court would be able to give an ultimate say. In short, it is not without constraint in abusing subsidiarity.*

*Apart from this inter-institutional dimension, there is another dimension and a long-term task for the Community in implementing the subsidiarity principle: i.e. the role of Regions and Local Communities. It is a contradiction for a Member State to assert subsidiarity vis-à-vis the Community and at the same time to deny it vis-à-vis « lower entities » within its territory. Regions and Local Communities should be entitled to pursue their goals without unnecessary interferences from « higher entities ». Member States need to show vis-à-vis Regions and Local Communities the same sincerity to discharge their overburdens as they demanded from the Community. A first step might be found in an increase of competence to the Committee of regions.*

*Thus the introduction of subsidiarity into the Treaty has been accompanied by some complex problems of implementation. Yet the discussion on how to apply this principle to the Community's political and legal system has just begun. Even if the principle initially raises some confusion, it must be seen as a right step towards a right direction, since it not only discharges the higher organisation from unnecessary tasks but also encourages it to take action when necessary. We still have to pay some attention to how the Community will translate this good intention into good practice. Let us look, for the time being, to the results of the inter-institutional agreements and of the Copenhagen Council in June, as well as the annual report of the Commission that will be published at the end of this year.*

**Ken Endo**

**Crocodile : lettre aux Parlements d'Europe** a été conçu pour faire connaître les points de vue des Intergroupes fédéralistes constitués au sein du Parlement européen, dans les Parlements nationaux, et dans les autres organes élus.

**Crocodile** représente aujourd'hui un instrument de communication et d'information indispensable pour les élus et les électeurs européens.







## Pour une solidarité européenne renforcée

« Ce sont les pays qui participent à la coopération (au sein de la CE) qui détermineront son orientation future et non ceux qui resteront en dehors. Etant donné que les décisions prises par la CE influenceront profondément notre pays, nous devons également participer à cette nouvelle phase importante de la coopération européenne... »

Le Premier ministre de la Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, n'a pas mâché ses mots, quand dans un discours devant le Storting (le Parlement norvégien), le 16 novembre dernier, elle a motivé la décision de son gouvernement de faire une demande officielle d'adhésion à l'Union européenne. Face à l'euro-scepticisme de bon nombre de ses compatriotes (dont les craintes des conséquences politiques de l'intégration européenne ont visiblement été attisées par les propos populistes et mensongers, tenus par les mouvements anti-Maastricht durant les campagnes référendaires danois et français de 1992), Mme Brundtland a surtout voulu mettre en garde l'opinion publique de son pays contre les dangers politiques auxquels la Norvège aurait à faire face en cas de non-adhésion, notamment celui d'un isolement politique du reste de l'Europe occidentale.

Or, si les Norvégiens sont encore nombreux à s'interroger sur l'opportunité de participer de manière active à l'intégration européenne dès le milieu de cette décennie, il n'en va pas de même pour ce qui est la majorité parlementaire, qui a appuyé massivement la demande d'adhésion du gouvernement lors du vote décisif au Storting, le 19 novembre dernier. A l'instar de leurs homologues des autres pays nordiques (la Suède, la Finlande et le Danemark) les membres des principales formations politiques norvégiennes (le Parti Travailleuse et le Parti Conservateur, ce dernier actuellement à l'opposition) s'opposent désormais résolument à l'idée du repli sur soi national. Ils savent par expérience qu'à notre époque l'interdépendance politique et économique des pays européens est telle que la souveraineté nationale ne pourra s'exercer réellement si on renonce à participer pleinement à la construction de l'Europe.

Reste à faire passer ce message à l'opinion publique et à combattre les campagnes populistes mises en oeuvre par le Parti des Socialistes de Gauche et le Parti du Centre qui, pour des raisons essentiellement électoralistes, font tout pour attiser les peurs et les réticences de leurs compatriotes face au défi européen.

Avant l'ouverture des négociations d'adhésion avec les quatre pays candidats, certains responsables politiques de la Communauté ont fait connaître leurs craintes de devoir revoir à la baisse le niveau d'ambition de l'Union européenne, pour ménager les réticences des peuples nordiques à l'égard du processus d'intégration.

Toutefois, ceux qui supposent encore les dirigeants nordiques de vouloir « diluer » la Communauté en la transformant en une vaste zone de libre-échange, une fois admis à la table de

## For a Greater European Solidarity

« It is the countries that participate in the cooperation (within the EC) that will determine its further course, not those that remain outside. Given that decisions taken by the EC will have a profound effect on our country, we should also participate in this important new phase of European cooperation... »

The Norwegian Prime Minister, Mrs. Gro Harlem Brundtland, did not mince her words, when in a speech delivered in the Storting (the Norwegian Parliament) on 16 November 1992, she set out the reasons for her government's decision to apply for Membership of the European Union. Given the euro-scepticism expressed by a large number of her countrymen (that has been strengthened even further by the deliberate lies and populist arguments put forward by the anti-Maastricht movements in the run-up to the Danish and French referenda in 1992), Mrs Brundtland wanted first and foremost to warn public opinion against the political dangers which Norway would encounter if did not join the Community, notably the risk of being politically isolated from the rest of Western Europe.

However, if many Norwegians still have doubts about the timeliness of taking an active part in the process of European integration as from the middle of this decade, the majority in Parliament did not waver, but backed massively the government's proposal for Membership application when it was put to decisive vote in the Storting on 19 November. Like their counterparts in the other Nordic countries (Sweden, Finland and Denmark) the members of the largest Norwegian parties (the governing Labour Party and the Conservative Party, presently in opposition) are definitely opposed to the idea of national self-sufficiency and isolationism. They know from experience that in our time the nations of Europe are politically and economically interdependent to such an extent, that in reality they can only maintain their national sovereignty by taking an active part in the process of European integration.

Now, what remains is to put this message across to the public and to counter the populist campaigns that have been organised by the leftist Socialist Party and the Centre Party, which, primarily for « electoral » reasons, are doing whatever they can to aggravate the fears and deepen the reticence of their countrymen now confronted with the European challenge.

Before the opening of the Membership negotiations with the four applicant countries, some prominent politicians within the Community, had expressed their fear that the European Union would have to water down its political ambitions in order to temper the concerns and reticence of the Nordic countries with regard to European integration.

However, those who still suspect the political leaders of the Nordic countries of intending to « dilute » the Community and transform it into a mere zone of free trade area, once they have obtained a seat at the negotiation table of the Council of Ministers,



négociation du Conseil de Ministres, se trompent fâcheusement. Les candidatures à l'adhésion des pays de l'AELE sont, en effet, motivées par des considérations clairement politiques, dont notamment la volonté de consolider la cohésion politique de l'Europe occidentale face à la crise économique et sociale des anciens pays de l'Est, de contribuer à la reconstruction de ces pays et de renforcer encore d'avantage l'action de la Communauté en matière sociale et de création d'emploi.

Or, qui peut, à l'heure qu'il est, sérieusement affirmer qu'on puisse faire avancer le processus d'intégration européenne au-delà de son stade actuel sans passer par un renforcement de l'action communautaire dans ces domaines-là? Si on veut construire l'Europe avec le consentement des peuples, il faudra bien leur montrer qu'elle soit à même de répondre à leurs préoccupations les plus immédiates, et les quatre pays candidats sont non seulement financièrement, mais aussi politiquement prêts à y contribuer.

Dans son avis concernant la demande d'adhésion de la Norvège, la Commission européenne a souligné à juste titre qu'un des avantages incontestables liés à un élargissement par l'adhésion des quatre pays de l'AELE serait un renforcement net de la capacité financière globale de la Communauté. De même l'adhésion de ces pays contribuerait à consolider la coopération européenne en matière économique et monétaire, en matière sociale, d'environnement et de la politique étrangère et de sécurité.

Globalement parlant, les problèmes principaux à résoudre dans le cadre des négociations d'adhésion avec les pays candidats se manifestent avant tout dans le domaine de l'agriculture (un secteur fortement subventionné) auxquelles s'ajoutent les questions relatives aux aides et monopoles d'Etat. Dans le cas de la Norvège il y aura également un certain nombre de questions à régler dans le secteur de la pêche.

Comme indiqué plus haut, la demande d'adhésion de la Norvège, s'explique non seulement par la crainte de ses dirigeants de voir leur pays s'isoler politiquement de l'Europe continentale en demeurant à l'extérieur de l'Union, mais aussi par leur volonté de contribuer au renforcement de la coopération européenne, plus que jamais indispensable, pour surmonter les problèmes politiques, économiques et sociaux qui se posent à l'ensemble des pays européens, et auxquels on n'y trouve plus guère de solutions à l'échelle nationale. A la lumière de ces motivations, nous n'avons certainement pas à craindre que le prochain élargissement de la Communauté nous conduise vers sa transformation en zone de libre échange sans super-structure politique.

## Visons l'avenir

Il y a peu des symboles plus puissants du changement dramatique du monde dans les derniers ans que la demande d'adhésion de la Finlande à la CE. Jusqu'à maintenant, la préoccupation plus grande de la Finlande a été sa situation géographique et ses frontières avec la Russie. Sa priorité politique

are definitely mistaken. The Membership applications of the EFTA countries are clearly motivated by political considerations, in particular by their desire to consolidate the political cohesion of Western Europe, confronted as it is with the economic and social crisis of the former Eastern block countries, their willingness to contribute to the reconstruction of these countries, and their wish to strengthen even further Community action in the field of social policy and job creation.

Now, who can, in the present state of affairs seriously maintain that one could further the process of European integration beyond its present stage, if the Community action is not considerably strengthened in these fields? If you want to set up an integrated Europe with the consent of its peoples, you have to demonstrate to them that it can take account of their most immediate concerns, and the four candidate countries are not only financially, but also politically willing to contribute to the strengthening of the Community action in that sense.

In its opinion on Norway's Membership application the European Commission has rightly underlined that one of the advantages linked to a widening of the Community by the accession of the four EFTA countries, would be an overall strengthening of the Community's financial capacity. Moreover their accession would bring about a strengthening of the European cooperation in the macro-economic and monetary field as well as in the fields of social and environment policies and common foreign and security policy.

Roughly speaking, the main problems to be solved in the context of the Membership negotiations with the candidate countries emerge primarily in the agricultural sector (heavily subsidised), and the questions concerning state aid and state monopolies. As far as Norway is concerned certain adaptations would also be necessary in the fisheries sector.

As already hinted at above, Norway's Membership application, is motivated not only by the fear of her political leaders to see their country isolate itself politically from the European continent by remaining outside the Union, but also by their desire to contribute to the strengthening of European cooperation, more needed than ever, with a view to overcome the political, economic and social problems with which all the countries of Europe are now confronted, and which can hardly be solved at national level. Given these motivations, we have no reason to fear that the forthcoming enlargement of the Community should entail its transformation into a free trade zone without any political super-structure.

Marie JEPSEN, MEP

## A sense of Vision

There can be few more potent symbols of the dramatic way in which the world has changed in the last few years than Finland's application to join the European Community.





principale a été donc de maintenir des relations étroites et amicales avec sa voisine. Deux guerres farouches et la perte d'une large partie du territoire pendant ce siècle sont un témoignage clair de la nature vraiment délicate de ces relations.

En conséquence, depuis la Deuxième Guerre Mondiale, la Finlande a dû maintenir une balance délicate entre la neutralité face aux grands conflits Est-Ouest et le traité d'amitié avec la Russie, qui a été en vigueur de 1948 à 1992.

La Finlande est restée donc loin du processus général en Europe vers une plus grande intégration politique et économique. Elle est devenue un membre à part entière de l'AELE en 1986. Depuis lors, elle a joué un rôle actif dans les relations CE/AELE - et notamment pendant les dernières négociations pour l'EEE, un signal du changement graduel d'approche.

Le collapsus de l'Union Soviétique signifie que la Finlande a été obligée à reconsidérer radicalement sa position. La chute du commerce avec sa voisine en difficulté a accéléré une crise économique interne, tandis que l'instabilité croissante dans cette région a accéléré une réévaluation de comment la Finlande peut garantir sa sécurité. Faisant suite à un large débat national, les finlandais sont enfin arrivés à la conclusion que l'adhésion à la CE « pourrait créer un canal plus efficace aux aspirations nationales finlandaises » (document du gouvernement, janvier 1992).

La demande d'adhésion de la Finlande n'est pas historique seulement pour la Finlande, mais aussi pour la CE. Les demandes d'adhésions de l'AELE, dans leur ensemble, offrent la perspective d'une Communauté pour l'Europe occidentale toute entière - en poursuivant le processus commencé par le Six en 1957, dans une voie qui aurait été considérée inconcevable même par les plus grands visionnaires de l'époque.

L'adhésion de la Finlande va naturellement changer la géographie de la CE, étant donné que nous aurons une frontière de 1300 kilomètres avec la Russie. On peut deviner ce que ceci implique, mais il n'y a pas des doutes que la nature de la CE va changer irrévocablement.

Avant l'adhésion finlandaise, il y a cependant un nombre de problèmes difficiles à résoudre. Des doutes restent par exemple sur la compatibilité de la neutralité finlandaise avec le traité de Maastricht, même si le président Koivisto a fait une série de déclarations directes en la matière.

L'obstacle majeure sera toutefois l'agriculture. La Finlande finance ses agriculteurs à un niveau beaucoup plus haut que la CE. L'adhésion aura nécessairement un effet très sévère sur l'économie rurale finlandaise. Le problème pour la Finlande est qu'un tiers de son territoire est dans le cercle Arctique et le reste du pays est sous-arctique. Par conséquent, la saison productive est très brève et les conditions sont dures. Le soutien à l'agriculture est important pas seulement pour des raisons économiques: beaucoup de zones agricoles dans le Nord et dans l'Est de la Finlande sont peuplées par des habitants pauvres et ont un caractère stratégiquement sensible. La politique agricole finlandaise a été désignée pour atteindre un certain nombre d'objectifs, y inclus le

*Until now, Finland's main preoccupation has been with her geographical situation on the periphery of Europe and with her extensive border with Russia. Her main policy priority, therefore, has been to maintain close and friendly relations with her neighbour. Two ferocious wars and the loss of large tracts of territory this century are clear testimony to the very delicate nature of these relations.*

*Consequently, since the Second World War, Finland has had to maintain a delicate balance of remaining neutral in the face of the great East-West conflicts while, at the same time, nurturing the Treaty of Friendship with Russia which lasted from 1948 - 1992.*

*Hence Finland has remained aloof from general trend in Europe towards greater political and economic integration. Indeed, Finland only became a full Member of EFTA in 1986. Since then, however, she has played a significantly active role in EC/EFTA relations - not least during the recent EEA negotiations, an indication of a gradual change of approach.*

*The collapse of the Soviet Union meant that Finland was forced to radically reconsider her position. The collapse in trade with her floundering neighbour precipitated a domestic economic crisis, while a growing instability in that region precipitated a reassessment of how Finland could guarantee her security. Following considerable national debate, the Finns eventually came to the conclusion that Membership of the EC « would create a more effective channel for Finland's national aspirations » (Government discussion paper, January, 1992).*

*Finland's application is not historic just for Finland but also for the EC. The EFTA applications as a whole offer the prospect of a Community for the whole of Western Europe - continuing the process begun by the Six in 1957, in a way that would have seemed inconceivable to even the most forward thinkers of the time.*

*Finland's membership will, of course, fundamentally change the geography of the EC given that we stand to « inherit » a thirteen hundred kilometre border with Russia. The implications of this can only be guessed at but there can be no doubt that the nature of the EC will be irrevocably changed.*

*Before Finland joins however, there is a lot of hard bargaining to be done. There remain doubts, for example, as to whether Finnish neutrality can be fully compatible with the Maastricht agreement on Foreign and Security policy even though President Koivisto has made a number of very direct statements on the matter.*

*The big stumbling block will, however, be agriculture. Finland subsidises its farms to a far higher level than the EC. Accession will necessarily then have a very severe effect on the Finnish rural economy. The problem for Finland is that one third of its length is in the Arctic circle and the rest of the country is sub-Arctic. Consequently, the growing season is very short and the conditions are tough. Yet support for agriculture is important for more than just economic reasons: many of the farming areas in the Northern and Eastern Finland are poorly populated and are*



développement régional, la sécurité nationale et la conservation de la nature.

Les Finlandais vont se battre, toutefois, pour sauvegarder au moins les éléments principaux de leur politique agricole et les négociations vont probablement pivoter sur la capacité de la CE de montrer une certaine flexibilité en reconnaissant les circonstances spéciales de l'agriculture dans les conditions de l'Arctique ou Subarctiques, ou simplement dans les zones à basse densité de population avec des longues lignes de communication.

Au delà de ces éléments, d'autres problèmes vont être résolus plus facilement: la politique régionale, le monopole de l'Etat sur l'alcool, le statut des îles Aland, le management des fonds de pension et la politique de concurrence, étant les points principaux de désaccord.

L'adhésion de la Finlande annonce une nouvelle période de coopération européenne. Ma préoccupation principale est que les deux parties ne perdent pas de vue ceci dans l'engrenage des négociations. Après tout, le développement de la CE implique une vision aussi bien qu'une compréhension précise des prélèvements de corresponsabilité sur les céréales ou des montants compensatoires discriminatoires en faveur des régions moins favorisées.

## L'élargissement accélère la réforme

La structure institutionnelle/constitutionnelle de la CE est-elle adéquate pour une Communauté élargie? La réponse évidente est non. Pourtant, elle n'est pas un argument contre l'élargissement. La structure institutionnelle de la CE est inadéquate pour la Communauté des Douze, aussi bien que pour une Communauté de Seize. Elle a été fondée pour une Communauté de Six, dans une Europe avec le rideau de fer. Elle a été fondée comme un premier pas, pas comme la solution définitive.

Est-ce qu'il est plus dur de réformer une Communauté de Seize qu'une Communauté de Douze? Peut-être, mais la logique de cet argument amène à affirmer qu'il est plus facile de réformer une Communauté de Neuf qu'une Communauté de Douze. Et une Communauté de Six qu'une Communauté de Neuf. Ou un Benelux de Trois qu'une Communauté de Six. Finalement, il serait plus facile de trouver son propre chemin dans un seul pays que dans plusieurs. Ce qui nous fait retourner au début de la deuxième guerre mondiale.

L'idée de l'intégration européenne doit être d'intégrer les pays européens et non de le diviser. Donc, pour un vrai fédéraliste il ne peut y avoir aucune contradiction, même pas à brève échéance, entre élargissement et réforme structurelle. L'un ne doit pas bloquer l'autre.

En réalité, je crois que l'élargissement accélère la réforme, puisqu'il devient plus évident que les structures actuelles sont inadéquates.

En plus, si on est sérieux en ce qui concerne l'élargissement, il serait mieux (et plus démocratique) de décider sur la réforme structurelle avec la participation de tous ceux qui veulent vivre avec des

*strategically sensitive areas. Finnish farm policy is thus designed to achieve a number of objectives, including regional development, national security and nature conservation.*

*The Finns are going to fight, therefore, to retain at least the main elements of their agriculture policy and so the negotiations are likely to hinge on whether or not the EC will be able to show some flexibility in recognising the special circumstances of agriculture in Arctic or sub-Arctic conditions, or simply in areas of very low population with lengthy lines of communication.*

*Beyond these elements, other stumbling blocks may be more easily resolved: regional policy; the State alcohol monopoly; the status of the Aland islands; pension fund management and competition policy being the main sticking points.*

*Finland's application heralds a new era in European co-operation. Above all, my main concern is that neither side lose sight of this in the grind of negotiation. After all, the development of the EC has as much to do with a sense of vision as it has to do with a precise understanding of cereal co-responsibility levies or less favoured area discriminatory compensation allowances, important though these are.*

Gary Titley, MEP

## Enlargement speeds up reform

*Is the institutional/constitutional structure of the EC appropriate for enlargement?*

*The obvious answer is no. Yet this is not an argument against enlargement. The institutional structure of the EC is as inappropriate for the EC of Twelve, as for an EC of Sixteen. It was devised for an EC of Six, in a Europe with an iron curtain. It was devised as a first step, not a final solution.*

*But it is not much harder to reform an EC of Sixteen rather than an EC of Twelve? Maybe - but the logic of that argument also says that it is much easier to reform an EC of Nine than an EC of Twelve. And an EC of Six rather than of Nine. Or a Benelux of Three rather than an EC of Six. In the end, it might be much easier to get your way in one country than in many. Which brings us back to where World War II started.*

*The idea with European integration must be to integrate European Countries, not to divide them. Thus to any federalist worth his salt there cannot be any contradiction, not even in the short run, between enlargement and structural reform. One must not stop the other.*

*In reality, I believe that enlargement speeds up reform, by making it even more obvious that the present structures are inadequate.*

*Furthermore, if one is serious about enlargement, it should be better (and more democratic) to decide on structural reform with participation of all those who will live with the reformed structures. And a reform of an*





structures réformées. Et une réforme d'une Communauté (probablement) de Seize devrait donner des structures mieux équipées pour survivre au prochain élargissement. Une Communauté de Seize aura aussi une meilleure balance entre petits et grands pays.

Certains pourraient affirmer que tout ça est très beau en théorie mais très compliqué dans la réalité. C'est vrai. Encore une fois, les véritables pas en avant dans le développement de la CE ont été réalisés parce que il y avait des idéalistes qui ont réussi à traîner les sceptiques. Le temps pour l'idéalisme de l'avenir n'est pas encore passé.

## Le peuple européen veut plus de démocratie

Il y a une grand besoin de démocratie et de transparence dans la Communauté européenne de demain. Les politiciens doivent prendre en considération ce besoin quand ils vont décider sur les changements de la structure institutionnelle de la Communauté.

A travers l'Europe, les citoyens ont perdu confiance dans leurs politiciens. Les citoyens ont aussi commencé à regarder avec méfiance une plus grande coopération dans la Communauté européenne. Dans beaucoup de pays, les sondages d'opinion montrent que les citoyens voudraient ralentir la vitesse de l'intégration. Les danois à tel point qu'ils ont voulu des dérogations pour pouvoir accepter le Traité de Maastricht.

Les négociations pour l'adhésion de la Finlande, la Suède, la Norvège et l'Autriche seront vaines jusqu'au moment où une majorité dira « oui » dans le référendum. Les leaders politiques ont donc besoin du soutien de leur peuple. Les préoccupations sont ambiguës. Les gens s'inquiètent de leur propres représentants. D'autre part, le nationalisme est encore très fort. Il est en effet plus facile de prêcher une nouvelle doctrine de solidarité vers les autres nationalités que de la réaliser. L'intérêt de pays de différente grandeur entre parfois en conflit facilement.

Au sein de la Commission, les pays plus petits peuvent s'allier et parfois influencer plus les décisions que dans le Parlement, où le travail est réalisé dans des groupes idéologiques. Les petits pays ont peu de représentants, ce qui veut dire qu'ils arrivent à déterminer peu de résultats dans la pratique. Les groupes idéologiques des petits pays ont des membres dans peu de groupes au sein du Parlement.

En tout cas, certains changements institutionnels sont nécessaires au sein de la Communauté, si nous voulons avoir une Communauté qui travaille sans une bureaucratie excessive et des délais coûteux. La combinaison entre démocratie et efficacité est un véritable défi. Le rapport de Klaus Hänsch, MEP (PE, 20 janvier 1993) a beaucoup d'éléments d'un plan réalisable.

Les caractères fédéralistes dans les structures institutionnelles devraient être renforcés. Le principe de subsidiarité doit être pris en considération à tous

*EC of (presumably) Sixteen is likely to produce structures that will be better equipped to survive the next enlargement. Also an EC of Sixteen will be an EC where there is a better balance between small and large countries.*

*Some might say this is all fine in theory but so much more complicated in reality. True. Then again, every step in the development of the EC was taken because there were idealists who managed to drag sceptics along. The time for visionary idealism is not over.*

**Peeter Luksep, MP**  
Sweden

## More Democratic Community needed for the European People

*There is great need for democracy and transparency in the European community in the near future. It is necessary that the politicians take these needs in consideration when deciding on changes in the institutional structure of the European Community.*

*Throughout Europe citizens lack confidence in their politicians. Citizens have also begun to suspect greater cooperation in the European Community. In several countries polls show that citizens would like to slow down the speed. The Danes to such an extent that they wanted derogations until they could accept the Maastricht Treaty.*

*The membership negotiations with the applicants Finland, Sweden, Norway and Austria are vain until a majority says Yes in the referendum. Political leaders need the support of the people. The worries are ambiguous. People are concerned about their own representatives. On the other hand, nationalism still lives strong. It is easier to preach a new doctrine of solidarity towards other nationalities than it is to realize it. Also the interest of countries of different size conflict sometimes easily.*

*In the Commission smaller countries can ally and sometimes influence more the decision than in the Parliament where the work is done in ideological groups. Smaller countries have fewer representatives which means that they cover fewer issues in practice. Ideological groups from smaller countries have members in few bodies in the Parliament.*

*In any case in the Community some institutional changes are inevitable if we want to have a community that works without extra bureaucracy and costly delays. The combination of the democracy and efficiency is a real challenge. The report by Euro-MP Klaus Hänsch (January 1993) has many elements of a feasible plan.*

*Federalistic characteristics in the institutional structures should be strengthened. The subsidiarity principle must be taken in consideration at every level. Transparency means less meetings with closed*



14

les niveaux. La transparence signifie moins de réunions à huis clos. Les négociations qui précèdent les décisions doivent être effectuées aussi ouvertement.

La réalisation des principes démocratiques exige une distribution de pouvoirs entre la Commission et le Parlement. Aujourd'hui, la Commission travaille en pratique séparément du Parlement. La Commission n'est pas responsable devant le Parlement, ce qui est contre un principe de base de la démocratie. En tant que partie d'une solution, le Parlement devrait être en mesure d'influencer la composition de la Commission. Un certain contrôle est aussi nécessaire. Par conséquent, le Parlement a besoin d'instruments pour censurer un membre de la Commission comme il peut censurer la Commission tout entière. Bien sûr, la censure est un instrument très fort. C'est pourquoi les résultats et les procédures doivent être clairement définis. Les raisons à la base d'une initiative législative doivent être décisives pour l'avenir de la Communauté.

Pour la Commission, il sera très difficile de renoncer à ses pouvoirs. Cependant, les commissaires comme tout autre politicien doivent comprendre que la Communauté doit être la Communauté du peuple européen et pour le peuple européen.

*doors. Also the backgrounds of the decisions must be told openly.*

*The realisation of democratic principles require sharing of powers between the Commission and the Parliament. Now the Commission practically works separately from the Parliament. The Commission is not responsible to the Parliament which is against one of the basic ideas in democracy. As one part of a solution the Parliament should be able to influence the composition of the Commission.*

*Some kind of control is also necessary. Consequently the Parliament needs the means to remove one Commissioner just like has the power to remove the whole Commission. Of course, removal is rather strong means. That is why the issues and procedures must be clearly defined. The reasons for starting a procedure must be decisive for the future of the Community.*

*For the Commission it will be hard to give up any powers. However, the Commissioners as well as all other politicians have to understand that the Community must be the Community of the European people and for the European people.*

**Leila Lehtinen, MP**

Finland



## CROCODILE

**Rédacteur en chef :** Joannis Papageorgiou.

**Secrétaire de rédaction :** Laura Autore.

**Lettre bimestrielle**, fondée par Altiero Spinelli, Felice Ippolito et Pier Virgilio Dastoli en octobre 1980, pour soutenir l'action du Club Crocodile et le travail « constitutionnel » du Parlement européen. Publiée en français et en anglais, avec la collaboration des Intergroupes fédéralistes et du Club Crocodile pour l'Union européenne.

**Co-présidents :** John Pinder et Francesco Gui.

**Ont collaboré à cette Lettre :** Gary Miller, Marcelino Oreja, Christophe Chaillou, Alberto Majocchi, Francesco Meggiolaro, Ken Endo, Gary Titley, Marie Jepsen, Leila Lehtinen, Peeter Luksep, Adrian Taylor, Scott Crosby.

**Direction :** rue Froissart 119, Bte 23, B-1040 Bruxelles, tél. 284 33 41, fax 284 91 28.

**Imprimé par :** Imprimerie De Beys, chaussée de Waterloo 1245, B-1180 Bruxelles, tél. 374 17 25, fax 374 44 62.

**Crocodile** est envoyé à tous ceux qui acceptent de soutenir les frais de rédaction, de traduction, d'impression et de diffusion, moyennant une contribution de 2000 FB (minimum) pour l'année 1993, à verser en faveur de la Lettre Crocodile, BBL 310-0585792-95, Bruxelles.

**L'idée graphique de Crocodile** a été imaginée et dessinée par **Sergio Ruffolo**.

**Lettres publiées depuis octobre 1980 : 44.**





## Seguin, Epinal et l'Europe

Le Président de l'Assemblée nationale française, M. Philippe Seguin, n'a pas participé à la Conférence des présidents des parlements de la CE, les 28 et 29 mai à Dublin, pour ne pas cautionner des choix communautaires « criminels en terme de chômage et de remise en cause des acquis sociaux » dans le domaine des relations commerciales internationales. M. Seguin, député-maire d'Epinal a expliqué sa décision « par l'aggravation continue de la situation de l'emploi dans sa ville qui requiert sa présence sur place ».

## La Constitution aux archives ?

Certains présidents de groupes politiques du PE auraient exprimé leur accord à Egon Klepsch sur l'opportunité de ne pas soumettre le projet de Constitution européenne (élaborée par la commission institutionnelle du PE en vue de la session plénière de septembre) à la prochaine réunion des Assises interparlementaires de la CE. Suivant l'opinion du vice-président Cravinho et en ignorant la position adoptée par le PE avec la résolution Hänsch, ces présidents de groupes politiques auraient convenu de renvoyer la réflexion institutionnelle sur la « grande Europe » en 1995, c.à.d. à la veille de la Conférence intergouvernementale que le traité de Maastricht a fixé en 1996.

Est-ce qu'on envisage déjà de renvoyer le projet de Constitution aux archives ?

## La Présidence belge sur orbite

« Belgique, plaque tournante de l'Europe » : tel est le sens symbolique du « logo » choisi par la présidence belge, un B tricolore entouré d'un disque aux couleurs du drapeau européen. Le Conseil des ministres devra se réunir quarante-cinq fois. Le Conseil européen se tiendra, quant à lui, les 11 et 12 décembre 1993 au Palais d'Egmont.

Une deuxième réunion des Assises interparlementaires de la CE (la première a eu lieu en novembre 1990 à Rome) devrait avoir aussi lieu à la veille du Conseil européen de Bruxelles, ainsi que trois sessions extraordinaires du PE, dans le nouveau bâtiment « Espace Léopold ».

## L'Europe devant les parlements nationaux

Le Traité de Maastricht, on le sait, doit encore surmonter les obstacles de la ratification britannique et du jugement de la Cour Constitutionnelle allemande. Le travail des parlements nationaux n'est pas, pour autant, terminé.

En effet, les accords de Schengen doivent être ratifiés en Italie, en Grèce, en Allemagne et aux Pays Bas, le traité sur l'Espace Economique Européen en Italie, Luxembourg, France, Espagne et Portugal, les accords d'association avec la Pologne et la Hongrie, en Italie, en France, en Allemagne et au Portugal. Les décisions d'Edimbourg en matière de composition du Parlement Européen, de ressources propres et de statut de la BEI n'ont pas encore été soumises par les Douze gouvernements à l'approbation de leurs parlements nationaux.

## Seguin, Epinal and Europe

*The President of the French National Assembly, Mr Philippe Seguin, did not take part in the Conference of Presidents of the EC Parliaments, on 28 and 29 May in Dublin, in order not to support the community choices « criminal in respect of unemployment and cancelling the social acquis » in the field of international trade relations. Mr Seguin, deputy-mayor of Epinal, explained his decision by saying that « the continuing worsening of the employment situation in his town requires his presence ».*

## Constitution to the Archives?

*Some presidents of the EP political groups expressed their agreement with Egon Klepsch that the time was not right to submit the draft European Constitution (prepared by the Institutional Committee of the EP for the September plenary session) in the next meeting of the EC interparliamentary Assizes. Following the opinion of Vice-President Cravinho and ignoring the position adopted by the EP with the Hänsch resolution, the presidents of the political groups decided to postpone to 1995 the institutional debate on the « Greater Europe », i.e. to the eve of the Intergovernmental Conference fixed by the Maastricht Treaty for 1996.*

*Are they already thinking of sending the Constitution draft to the archives?*

## The Belgian Presidency in orbit

*« Belgium, turn table of Europe »: such is the symbolic meaning of the « logo » chosen by the Belgian presidency, a tricolours B, surrounded by a disc with the colors of the European flag. The Council of Ministers will be meeting 45 times. The European council will take place at the Palais Egmont on 11 and 12 December 1993.*

*A second convening of the interparliamentary Assizes of the EC (the first one took place in Rome in November 1990) should take place on the eve of the European Council in Brussels, as well as three extraordinary sessions of the EP, in the new building « Espace Leopold ».*

## Europe in front of the National Parliaments

*As we know, the Treaty of Maastricht must still step over the obstacle of the British ratification and the judgement of the German Constitutional Court. The work of the national parliaments has not finished yet.*

*In fact, the Schengen agreements must be ratified in Italy, Greece, Germany and the Netherlands, the European Economic Area Treaty in Italy, Luxembourg, France, Spain and Portugal, the Association Agreements with Polen and Hungary must be ratified in Italy, France, Germany and Portugal. The decisions in Edinburgh in respect of the composition of the European Parliament, own resources and the EIB statute have not been submitted yet to the approval of the national parliaments by the Twelve.*



## Calendrier des activités européennes (juin-juillet 1993)

### Jun

- 1 : Séminaire ECAS sur le Traité de Maastricht, à Bruxelles
- 1 : Séminaire de l'Association suédoise des pouvoirs locaux et régionaux sur le principe de subsidiarité, à Bruxelles
- 3 : Séminaire TEPSA sur la présidence belge, à Bruxelles
- 6 : Elections nationales en Espagne et élections locales en Italie
- 7 : Conseil Eco-Fin, à Luxembourg
- 7 : Conseil affaires générales et Conférence interinstitutionnelle parallèle, à Luxembourg
- 9 : Commission institutionnelle du PE, à Bruxelles
- 10 : Séminaire FAST, à Bruxelles
- 11 : Conférence de l'Association pour l'Union Monétaire, à Rome
- 11 : Commission de politique régionale du PE et vote de la réforme des fonds structurels, à Bruxelles
- 15 : Conférence sur le traité de Maastricht organisée par la Commission CE et le PE, à Rome
- 15 : Réunion du Comité d'action pour la fédération européenne, à Bruxelles
- 17 : Colloque de Charte 91 sur la citoyenneté européenne, à Bruxelles
- 18 : Comité préparatoire du Congrès d'Europe, à Bruxelles
- 18 : Conférence de l'Association pour l'Aide au Tiers Monde, à Bruxelles
- 19 : Conseil national du CDS sur l'Europe, à Paris
- 21 : Conseil européen, à Copenhague
- 21 : Session plénière du PE, à Strasbourg
- 25 : Congrès extraordinaire SPD, à Essen
- 30 : Séminaire du Federalist Intergroup Group Support, à Bruxelles

### Juillet

- 1 : Commission institutionnelle du PE et vote du projet de Constitution, à Bruxelles
- 3 : Evénement Jeunesse organisé par la Commission CE, à Bruxelles
- 3 : Etats généraux du Parti Socialiste français, à Lyon
- 9 : Séminaire du Federal Trust sur la Constitution européenne, à Londres
- 12 : Session plénière du PE, à Strasbourg
- 16 : Sommet des chefs d'Etat de la CEI, à Everan
- 30 : Congrès européen de l'Esperanto, à Valence

## Agenda of European Activities (June-July 1993)

### June

- 1 : ECAS Seminar on the Maastricht Treaty, in Brussels
- 1 : Seminar of the Swedish Association of Local and Regional Bodies on the principle of subsidiarity, in Brussels
- 3 : TEPSA Seminar on the Belgian Presidency, in Brussels
- 6 : National elections in Spain and local elections in Italy
- 7 : Eco-Fin Council, in Luxembourg
- 7 : General Affairs Council and parallel inter-institutional Conference, in Luxembourg
- 9 : Institutional Committee of the EP, in Brussels
- 10 : FAST Seminar, in Brussels
- 11 : Conference of the Association for Monetary Union, in Rome
- 11 : Regional policy committee of the EP and vote on the reform of the structural funds, in Brussels
- 15 : Conference on the Treaty of Maastricht organised by the EC Commission and the EP, in Rome
- 15 : Meeting of the Action committee for the European federation, in Brussels
- 17 : Colloquium of Charte 91 on European citizenship, in Brussels
- 18 : Preparatory committee of the Congress of Europe, in Brussels
- 18 : Conference of the Association for Aid to the Third World, in Brussels
- 19 : National Council of the CDS on Europe, in Paris
- 21 : European Council, in Copenhagen
- 21 : Plenary session of the EP, in Strasbourg
- 25 : Extraordinary Congress of SPD, in Essen
- 30 : Seminar of the Federalist Inter Group Support, in Brussels

### July

- 1 : Institutional committee of the EP and vote on the Constitution draft, in Brussels
- 3 : Youth event organised by the EC Commission, in Brussels
- 3 : Extraordinary Congress of French Socialist Party, in Lyon
- 9 : Seminar of Federal Trust on the European Constitution, in London
- 12 : Plenary session of the EP, in Strasbourg
- 16 : Summit of the Heads of State of the ISC, in Everan
- 30 : European Congress of Esperanto, in Valencia

